



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME A L'ACHAT D'UN FUT A COMPOST

Depuis le 1 octobre 2020, les primes ne sont plus versées en euros mais en chèques commerces du même montant. Ces chèques commerces sont à dépenser dans le réseau de commerçant local berchemois. Pour bénéficier de ces chèques commerces, inscrivez-vous sur la plateforme en ligne www.chèquescommerces1082.be

Si vous habitez Berchem-Sainte-Agathe et si vous souhaitez acheter une compostière, la commune vous rembourse la moitié du prix (y compris le bâton mélangeur) à concurrence d'un montant maximum de 50,00 EUR par ménage.

Complétez le **formulaire** de demande, accompagné de la **facture nominative acquittée** et de la copie de votre **carte d'identité** et retournez le tout au Service Environnement.

- Données relatives au demandeur

| | |
|---|--------------------------------------|
| } | Nom, Prénom : |
| | Domicile : |
| | Téléphone : |
| | Mail (en lettres majuscules) : |

- Prix compostière (y compris le bâton mélangeur): € _ _ _ . _ _

Remarque :

- remboursement à concurrence de 50% du prix TVA comprise, avec un maximum de 50,00 EUR par fût,
- une vermi-compostière est admis comme type particulier de compostière
- un seul fût par ménage.

Joindre

- 1. L'original de la facture acquittée mentionnant l'article à votre nom**
- 2. Copie de votre carte d'identité**

Berchem-Sainte-Agathe, le / /

Signature

**Formulaire à renvoyer soit par courrier au 33 avenue du Roi Albert,
soit par mail à environnement@berchem.brussels**